

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue Perez Castellano, 162.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 patacons par mois

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSÉRERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNÉS.

## Amanach Français.

Samedi 1er (1812). — Prise de Dunabourg, par le maréchal Macdonal, contre les Russes

## MONTEVIDEO.

31 juillet 1846.

Après la question des vivres si bien éclairée et assise par le gouvernement, se présente celle non moins grave, non moins urgente des LOYERS. Les embarras qu'éprouve aujourd'hui à cet égard l'administration orientale, nous les avons prévus et touchés pour ainsi dire: les milliers d'âmes reussissant à se soustraire à la PROTECTION d'Oribe, devaient occasioner ici une gêne, un encombrement regrettables dans la mauvaise saison surtout; On voudra bien se rappeler que nous avons pressenti le mal, et à l'avance indiqué le remède, nous n'avons point été compris et nous nous sommes abstenus de revenir à la charge, lorsque nous avons vu nommer la Commission de BIENES DE PROFUGOS, qui prouvant d'un côté l'intégrité de l'administration, garantissait d'ailleurs un asyle à tous ceux qui y avaient droit.

La composition de cette Commission était on ne peut plus sage, on ne peut plus rassurante et la présence dans son sein de M. le colonel Thiebaut, disait assez que le bon droit de nos concitoyens, de nos Legionnaires surtout serait respecté. Les memes difficultés se font sentir toute-fois, quant aux loyers et nous avouons que jusqu'ici nous n'avons vu aucun resultat des travaux de la Commission, dont l'existence serait meme problematique, si M. le chef de police Rodriguez ne la presidait, d'après le decret inappliqué dont le public a eu connaissance.

C'est avec un bien vif déplaisir qu'au milieu de ces embarras qui se multiplient chaque jour, nous avons oui dire que M. le colonel Thiebaut avait donné sa demission de membre de la commission où lui seul pouvait défendre nos justes interets: le decouragement causé par l'inaction de cette commission peut seule avoir dicté cette resolution dont nous voulons douter encore, car sa sollicitude qui depuis trois ans et demi a su se superposer à tant de fatigantes tracasseries, ne doit point cesser au moment où elle est plus que jamais nécessaire à la famille.

Le NACIONAL, feuille officielle, cesse aujourd'hui de paraître. Les immenses services rendus successivement à la cause generale par MM. Lamas, Indarte et en dernier lieu par M. Wright, ne peuvent point rester oubliés: Tant de nobles efforts réunis bien que sous des bannières nationales diverses, et sous des nuances d'opinion divergentes commandent cependant la reconnaissance generale. Nous dirons meme avec douleur que la disparition du NACIONAL au milieu de la crise actuelle, est pour nous l'absence d'un de ces elements consciencieux, qui pouvaient seuls rendre faciles à MM. les Plenipotentiaires, la mission pacificatrice et humanitaire qui leur a été confiée.

INDARTE a succombé sous une tache ingrate, meurtrière: nous esperons toutefois que dans l'interêt general bien compris et nullement exploité la plume du NACIONAL ne restera point muette.

Le brick goelette de guerre bresilien "O linda", arrivé aujourd'hui de Buenos Ayres, n'apporte rien de nouveau quant à la mission Hood.

Les coups de canon etendus ces jours derniers de Martin Garcia, dans la direction de Buenos Ayres, et attribués d'abord à la "celebration de la paix", n'étaient autre chose que les honneurs rendus à un officier de marine mort à bord de l'escadre coalisée,

D'après les nouvelles les plus recentes, le general Rivera devait partir de las Vacas pour la Colonia dans le terme le plus prochain.

## FRANCE.

(Siècle du 18 mai 1846.)

### AFFAIRES DE LA PLATA.

Le Journal des Debats, en publiant, la lettre de M. Thiers sur les affaires de la Plata, juge à propos d'y joindre un commentaire. Pour faire apprécier la bonne foi que le ministère et ses défenseurs apportent dans cette discussion, nous nous bornerons à rectifier quelques unes des prétendues rectifications du Journal des Debats, et, pour cela, nous opposerons à des allégations des documents authentiques.

"En tous temps, dit cette feuille, le gouvernement français voulut en finir par une pacification générale. Il n'y avait d'opposé à cette solution que le gouvernement de Montevideo."

La fausseté de cette assertion est démontrée 1<sup>o</sup> par

les dépêches officielles que la République de l'Uruguay a adressées, à plusieurs reprises, aux cours de France et d'Angleterre, afin d'obtenir leur médiation pour le rétablissement de la paix; 2<sup>o</sup> par son acceptation empressée de la médiation offerte en 1842 et en 1845, acceptation formellement constatée dans la correspondance de M. le comte de Lurde, et de MM. Deffaudis et Ouseley; 3<sup>o</sup> par l'aveu même de M. Guizot, consigné dans ses instructions à M. Deffaudis en date du 22 mars 1845. On y lit le passage suivant: "L'Etat argentin est le plus considérable des deux qu'il s'agit de concilier; c'est sans doute de son gouvernement que viendra la résistance à la médiation" 4<sup>o</sup> Par la lettre de M. de Lurde, en date du 30 août 1844, qui déclare "que les citoyens de Montevideo ne demandent que la paix."

Quand à la raison que donne le Journal des Debats de la prétendue répugnance de la République Orientale pour la paix, c'est à dire quant aux avantages que cette puissance trouverait dans la continuation de la guerre, c'est une odieuse plaisanterie, à laquelle répondent suffisamment les tristes récits que les deux plenipotentiaires font dans leur correspondance du déplorable état de ce pays.

Le journal ministériel prétend que le traité conclu par M. de Mackau fut exécuté fidèlement par Rosas; les craintes et les alertes que signale M. Thiers ne furent justifiées, dit-il, par aucun fait qu'on puisse citer, et on ne saurait en rendre responsable le gouvernement de Buenos Ayres.

Voici notre réponse: 1<sup>o</sup> Les attentats commis par Rosas contre plusieurs Français, et particulièrement contre les sieurs Roque, Gascogne et Ifland, sont postérieurs aux traités; 2<sup>o</sup> M. de Lurde annonçait en 1842 que le gouvernement français se verrait dans la nécessité de protéger par la force ses nationaux; peu de temps après, M. Bourboulon notifiait à Rosas une série de griefs dont il demandait le redressement; 3<sup>o</sup> dans une note du 8 juillet 1845, M. Ouseley déclarait que la conduite de Rosas était une violation permanente des traités de 1828 et de 1840; 4<sup>o</sup> le 4 août de la même année MM. Deffaudis et Ouseley justifient l'intervention "par les termes exprès des traités que le gouvernement même de Buenos Ayres a signés, à la conclusion desquels la France et l'Angleterre ont pris une part plus ou moins directe, et qui consacrent de la manière la plus explicite l'indépendance parfaite et absolue de l'Uruguay." 5<sup>o</sup> Le 21 août 1845, M. Ouseley écrivait ce qui suit au ministre de Rosas: "Le sousigné espérait que le gouvernement argentin acquiesçant à la juste demande des gouvernements de France et d'Angleterre, et retirant les troupes de Buenos Ayres, aurait mis un terme à cette manifeste violation des droits garantis par les traités de 1828 et de 1840 à l'Etat Oriental. Toutes ces espérances ont été frustrées, etc." 7<sup>o</sup> On connaît la déclaration de blocus adressée le 18 septembre de la même année par les deux plenipotentiaires au ministre des relations extérieures de Buenos Ayres. Ce document contient l'énumération de toutes les infractions commises par Rosas à chacune des dispositions du traité de 1840. Violences contre les personnes, spoliations, entraves imposées au commerce, assujétissement des Français au service militaire, atteinte à l'indépendance de Montevideo malgré la garantie de la France.



ce, insultes prodiguées à notre gouvernement, tous nos griefs sont exposés dans cette pièce diplomatique dont les signataires n'ont pas été désavoués, et dont, par conséquent, l'autorité reste entière. 8<sup>e</sup>. Enfin, M. le ministre de la marine dit dans la page 37 du compte rendu présenté au roi, en exécution de l'article 11 de la loi de finances du 19 juillet dernier : « Il n'appartiendrait pas au ministre actuel de la marine d'ajouter le nom de la Plata, si, dans ce moment encore, une seconde escadre de blocus n'exigeait aux mêmes lieux, l'exécution du traité imposé en 1840 au nom de la France. »

Le Journal des Débats dit au sujet de l'armement de nos nationaux dans l'Uruguay : « La très grande majorité des Français eux mêmes refuse de s'armer; mais, en cette occasion comme en beaucoup d'autres, ce fut une minorité factieuse et turbulente qui fit la loi. »

Nous renvoyons à cette seule la réponse que M. Deffaudis, pénépotentiaire français, fit à Rosas le 4 août 1845 : « On a voulu justifier les attaques persistantes du gouvernement de Buenos Ayres contre l'Uruguay par la part plus ou moins grande que les étrangers ont prise à la défense de ce pays. Mais ces étrangers n'ont pris les armes que depuis l'invasion de la république par les troupes argentines. Ils ne les ont pas prises... pour l'accomplissement de projets ambitieux, mais bien pour se défendre eux, leurs familles et leurs propriétés, des violences et des spoliations qui les menaçaient. Enfin tous ces étrangers n'ont pas de plus vif désir que de retourner à leurs pacifiques travaux, dès que le rétablissement de l'entière indépendance de la république orientale leur permettra de le faire avec sûreté. »

Oribe, suivant le Journal des Débats, ne menaça pas d'égorger tous les étrangers armés pour lui résister. Cela est vrai, il employa une expression plus menaçante encore: il dit qu'il les traiterait comme les sauvages unitaires. Si le Journal des Débats ignore ce que cela signifie, nous l'engageons à lire la gazette de Rosas, la correspondance du commodore anglais Purvis qui exige le retrait de ce manifeste de cannibale, et le discours de M. le ministre de la marine, qui revendiqua pour l'amiral français une part dans l'énergique démarche de l'agent britannique.

La même feuille rappelle des pétitions écrites par des propriétaires sérieux et des citoyens respectables, dans un autre sens que celles dont M. Thiers a entretenu la chambre. Voici une de ces pétitions; elle est adressée S. E. M. le président de la république orientale, brigadier général, don Manuel Oribe, ce qui prouve toute la confiance que la politique de M. Guizot inspire à ses protégés de prédilection: « Nous soussignés, etc... laissés dans le plus complet abandon par ceux qui avaient mission de nous protéger, et voyant avec la plus vive douleur que la politique que paraissent suivre nos agens est aussi injuste que ruineuse pour nos intérêts, nous venons, après avoir épuisé toute patience, demander les armes à V. E., etc. Nous ne pouvons rester plus longtemps spectateurs tranquilles de la prolongation d'une guerre ruineuse, qui n'est entretenue que par l'ignorance et les mauvais vouloir des agens européens. »

Voilà donc les beaux résultats du système suivi depuis cinq ans, par notre ministère, sur les rives de la Plata! C'est du moins une consolation pour nous de songer que cette pétition SI PEU FRANÇAISE, et toutes celles qu'invocque M. Guizot, n'expriment pas la pensée des signataires et ne prouvent rien, si ce n'est l'oppression que Rosas et Oribe font peser sur ce malheureux pays. C'est encore M. Deffaudis qui nous l'apprend: « On a été, dit-il dans sa note du 18 septembre dernier, jusqu'à contraindre un grand nombre de Français, par la terreur et des menaces trop souvent suivies de violences, à signer des protestations et à demander des armes contre le gouvernement de leur patrie. »

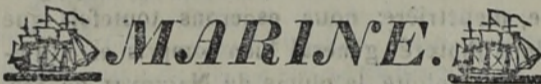
L'avocat officieux de l'une et l'autre politique termine par une bouffonnerie son véridique commentaire: « M. Thiers, dit-il, quand il traitait la question d'Orient, s'y prenait autrement; il menaçait d'abord, et il s'en allait après. C'était bien plus glorieux. » Si nous ne savions

pas quels sont ceux qui, en cette occasion, ont battu la retraite, après avoir sonné la charge, c'est au Journal des Débats que nous demanderions ce secret.

Les affaires de Portugal prennent chaque jour plus de gravité. D'après les nouvelles du 19, le comte de Villal-Réal n'avait pas cru pouvoir accepter la mission de former un cabinet. Ayant consulté ses amis, il a déclaré qu'eux et lui n'avaient pas assez de force dans l'opinion publique. C'est alors que la reine s'est décidée à mander le duc de Palmella; il n'était pas à Lisbonne; il a fallu l'envoyer chercher à sa maison de campagne, située sur la rive opposée du Tage. Le 19, le duc de Palmella se mettait en route pour venir à la résidence royale. Il n'était pas encore arrivé au départ du courrier.

Les nouvelles de l'insurrection représentent presque toute la province de Tras os Montes comme en révolution. Une junte de gouvernement a été nommée. Elle a déclaré les cortès illégales, comme n'étant pas le produit d'une libre élection. Les généraux envoyés contre Villal-Réal ont cru prudent de retrograder, n'étant pas sûrs de leurs troupes. Dans les provinces du nord, dit une lettre adressée au journal de Madrid, l'Espagnol, les soldats refusent de se battre contre le peuple, déclarant qu'ils ne sont pas des Suisses. Le cri des révoltés est: « Vive la reine! A bas les nouveaux tribunaux! Mort aux Cabral! »

Costa Cabral et son frère ont remis leurs portefeuilles entre les mains de la reine, ainsi que leurs collègues. Le 19, il y avait eu séance, et l'on demandait des explications sur la situation; mais le président a quitté brusquement le fauteuil et a levé la séance, qui prenait un caractère fort orageux.



## et MOUVEMENT DU PORT.

### ARRIVAGES

Entrées du 28.

Gualeguay, paylebot national Fortuna à ordre, avec cuirs.

Gualeguachu, paylebot national Reconpensa, avec cuirs.

Colonia, sumaque sarde San Juan-Bautista avec 40 têtes de bétail.

### NAVIRES EN PARTANCE.

Falmouth, brig russe, Bustry.

Maldonado, brig anglais, Regino.

Patagonie, trois mats anglais, Charles.

Cap de bonne espérance, trois mats anglais, New-York-Packet.

Patagonie, trois mats anglais, Guardian.

Arroyo de la China, balandre nationale Anita.

Entrerios, paylebot national Esperanza.

Victoria, goelette nationale Uroa.

Rio Grande, barque américaine Wilhemore.

Parnagua, goelette danoise Elianna.

## Avis Divers.

### Nourrice.

Une jeune, saine et d'un lait abondant récemment accouchée, désire trouver un nourrisson. S'adresser au bureau du Patriote.

## A LOUER.

Un magasin pour dépôt, rue des Trente Trois n. 53.

S'adresser, rue du 25 Mai, n. 214.

Pour le Havre et St. Malo.

Le fin voilier, brick français « Ave Maria », capitaine Boutruche, ayant une partie de son chargement fait à Corrientes, contractée pour suivre à ces destinations, admet encore des marchandises à fret, et des passagers auxquels il peut assurer le meilleur traitement, devant mettre à la voile fin Juillet prochain.

S'adresser, ou au capitaine à bord, ou à son consignataire rue de las Camaras ns. 41 et 43. Vaillant ADOLPHE.

## A vendre.

Deux douzaines Chaises fines esterilées, peu usées. S'adresser à la Baraca, rue de Buenos Aires n. 129.

## A Louer.

On désirerait une maison de trois pièces avec cour et cuisine, dans le rayon de cinq cuadres du débarcadere.

## A vendre.

Graisse de porc, première qualité 180 la livre, idem à 120 id., idem de vache première qualité à 20 id. Chez Moreau, rue du 25 Aout n. 165.

## E/Mercantíl.

### D. DIE AU COMMERCE.

Ce journal paraît tous les jours à 5 heures du soir, les dimanches et jours de fêtes exceptés. Avant l'heure indiquée et vers le milieu du jour on recevra un supplément contenant les entrées et sorties avec indications des ports, chargemens, et des consignataires.

L'abonnement est d'un patacon par mois; les avis seront insérés gratis pour les souscripteurs.

Les suppléments paraîtront même les jours feries.

## Au Ramillete,

On vend à des prix modérés des patés de foie gras id de volaille truffée Ceps à l'huile; seuffes et sardines à l'huile, Olives farcies anchois et autres salaisons.

Morue verte à 6 vintains, moutarde fraîche à 6 vintains le pot. Pruneaux en boîtes et au poids. Beurre supérieur fromagés gruyère, pâte grasse et hollandaise. Un joli assortiment de tasses à café, Vermicelle et étoiles assortis à 6 vintains. Un assortiment complet de papiers de Paris.

Le Propriétaire-Gérant Jh. REYNAUD

Imprimerie du PATRIOTE FRANCAIS.